



Etablissement Public Foncier
de Grand Est

BUREAU DU 04 MAI 2022

Délibération N°B22/004

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
CONVENTION D'ETUDE PRE-OPERATIONNELLE
SARREBOURG - Ancien mess des sous-officiers
MO10P033600**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Grand Est, agissant en vertu des délégations accordées par le Conseil d'Administration (délibération N°21/129 portant adoption du Règlement Intérieur Institutionnel),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'État,

Vu la demande formulée par la communauté de communes Sarrebourg Moselle-Sud souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle sur l'ancien mess des sous-officiers situé sur le territoire communal de Sarrebourg,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la communauté de communes Sarrebourg Moselle-Sud annexée à la présente délibération, portant sur la réalisation d'une étude technique et de vocation pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 50 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFGE et à 20% par la communauté de communes Sarrebourg Moselle-Sud,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la communauté de communes Sarrebourg Moselle-Sud la convention pré-opérationnelle annexée à la présente délibération,

- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE
Le 1 JUIN 2022
Le
La Préfète de Région,
Pour le
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Le Président du Conseil d'Administration,

Antony CAPS

Blaise GOURTAY